



Programme de formation CQP APS - FC

Formation Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité (CQP/APS)

Objectifs



Acquérir les connaissances et compétences professionnelles permettant d'obtenir les différentes certifications : CQP-APS, SST, HO/BO et d'exercer la mission d'agent de prévention et de sécurité dans le cadre réglementaire régi par le code de la sécurité Intérieure. Connaître les bases légales et réglementaires de la fonction | Accueillir et orienter le public | Utiliser les matériels et renseigner les documents | Porter secours aux victimes et intervenir sur un début d'incendie | Maîtriser la gestion des systèmes de Télésurveillance et vidéosurveillance | Réaliser des inspections visuelles des sacs (spécificités des clients de la Grande distribution) et palpations de sécurité.

Durée de la formation



Formation CQP APS | **147 Heures**
dont 7 heures d'examens | jusqu'au 30 Juin 2017.



Formation CQP APS | **182 Heures**
dont 7 heures d'examens | A partir du 01 Juillet 2017.

Date de la formation



DU 18 Septembre 2017 AU 23 Octobre 2017

Coût de l'action de formation INTER

Stage de formation INTER – 182h | **Nous consulter € par**

participant

Formation en groupe avec d'autres participants.

Public



Toutes personnes souhaitant exercer le métier d'Agent de Prévention et de Sécurité voulant postuler dans la sécurité privée et y être autorisés.

Pré – requis d'accès à la formation



Savoir lire, écrire et effectuer les 4 opérations de base en mathématiques



Ne pas avoir commis d'actes répréhensibles et incompatibles avec la profession empêchant l'obtention du numéro d'autorisation préalable délivré par le CNAPS

Modalités d'accès à la formation



Sur dossier de candidature, évaluations, entretien individuel.



La maîtrise de la langue française est indispensable à l'oral et à l'écrit pour l'expression et pour la compréhension. Le niveau B1 du CECRL est requis.



Si vous souhaitez accéder à la formation délivrant l'aptitude professionnelle d'agent de sécurité privée (CQP) il est impératif de faire la demande d'autorisation préalable à la formation. Pour obtenir cette autorisation, vous devez remplir une Demande d'autorisation préalable à la formation, y joindre les pièces demandées et envoyer votre dossier à la Délégation territoriale du CNAPS dans la zone dont dépend votre région ou bien directement en ligne sur le site internet du CNAPS.

Nombre de stagiaire par session



Minimum | **7 Stagiaires**
par session de formation



Maximum | **12 Stagiaires**
par session de formation

Lieu de la formation



ASSOCIATION G7 | IESC FORMATION
2A, Avenue Auguste Wicky | 68100 MULHOUSE

Coût de l'action de formation INTRA

Stage de formation INTRA | **Nous consulter**

Formation construite sur mesure pour une personne ou un groupe de participant de la même structure.



Programme de formation CQP APS - FC

Formation Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité (CQP/APS)

Contenu de l'action de formation

MODULE JURIDIQUE – ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE | 14 H

- Le livre VI du code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application.
- Les dispositions utiles du code pénal.
- Les dispositions du Code Pénal et du code de Procédure Pénale | Application de l'article 73 du code de procédure pénale.
- Les garanties liées au respect des libertés publiques.
- Déontologie professionnelle de l'agent de sécurité.

MODULE STRATÉGIQUE - GESTION DES PREMIERS SECOURS | 14H DONT 7H DE PRATIQUE

- Mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS.
- Situer le Sauvetage Secourisme du Travail dans la santé et sécurité au travail.
- Protéger | De protéger à prévenir | Examiner | Faire alerter ou alerter | De faire alerter à informer | Secourir.
- Évaluation des candidats.

MODULE STRATÉGIQUE - GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES | 18H

- Analyse des comportements conflictuels.
- Résolution d'un conflit.

MODULE STRATÉGIQUE - TRANSMISSION DES CONSIGNES ET INFORMATIONS | 6H

- Transmissions des consignes.
- Remontée d'information.

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apport théoriques et pratiques sur plateau technique et PC sécurité disposant de la main courante informatisée.

Exercices pratiques dirigés par des formateurs issus du milieu professionnel.

Echanges pédagogiques avec des formateurs validés et certifiés.

Mise à disposition des supports pédagogiques.

Formalisation à l'issue de la formation

CQP APS | Délivrance d'un diplôme CQP Agent de Prévention et de Sécurité transmis par l'ADEF dans un délai de 2 à 4 semaines à l'issue de la formation. **SST** | Délivrance d'une attestation SST

MODULE GESTION DES RISQUES - GESTION DES RISQUES | 24H

- Les risques majeurs.
- Les risques électriques.
- Le risque incendie.
- La gestion des alarmes.
- Protection des travailleurs isolés.
- Le risque terroriste.

MODULE ATTITUDE PROFESSIONNELLE | 17H DONT 10H DE PRATIQUE

- Technique d'information et de communication.
- Préparation d'une mission.
- Transmission des consignes et informations.

MODULE GESTION DES CONFLITS | 31H DONT 9H DE PRATIQUE

- Gérer les conflits.
- Application du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS.

MODULE TECHNIQUE | 51H DONT 24H DE PRATIQUE

- Surveillance et gardiennage.
- Accueillir et contrôler les accès.
- Poste de contrôle de sécurité.
- Ronde et surveillance et système de contrôle des rondes.
- Gestion de l'Événementiel.
- Inspection visuelle et palpation de sécurité.
- Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs

L'obtention du CQP APS est validée lors d'un examen en présence d'un jury composé de professionnels en activité. Examen validé sur un ensemble de 5 unités de valeurs :

- Cadre légal et déontologique : un Q.C.U. de 15 questions
- Surveillance générale : un Q.C.U. de 15 questions
- Incendie/Palpation/Événementiel : un Q.C.U. de 10 questions
- Secours à personnes : Validé en SST ou P.S.C. 1 délivré depuis moins de deux ans
- Surveillance générale pratique : mise en situation professionnelle, sur deux postes possibles, tirés au sort par le candidat.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 aux épreuves écrites, s'il est apte à l'épreuve pratique et s'il justifie d'une formation en matière de secourisme ou l'obtention de la certification SST.

La carte professionnelle est ensuite délivrée par le CNAPS, environ 3 semaines après l'envoi du dossier de demande accompagné d'une copie du diplôme.